



Utilisation de mon nom et titre apres demission

Par **jack bower**, le **24/01/2009** à **11:21**

Bonjour,
J'ai monté une affaire avec deux personnes de nationalité indienne. L'une est le PCA, l'autre le DG Adjoint et moi le DG, tous trois administrateurs. Quelques temps apres j'ai demissionné de mon poste de DG et d'administrateur car je n'étais plus intéressé.
Mais je me suis rendu compte un an plus tard (informé par un employé) que les status déposés dans les banques, chez les partenaires et aupres de certains organismes étatique en vue d'avoir des agréments n'ont pas été modifiés par le proces verbal de demission signé chez le notaire.
Visiblement il y a abus.
Que prévoit la loi dans ce cas?
N'est-ce pas du faux et usage de faux?
Est-ce que je peux exiger des dommages et interets? Et à quelle hauteur?
Merci